

Convocation du 30/06/2025

Nombre de conseillers en exercice : 33 Étaient présents MM(Mmes) les conseillers municipaux :
Nombre de conseillers présents : 23 Marlène MOURIER, Éliane GUILLON, Aurélien ESPRIT, Dominique GENTIAL, Geneviève AUDIBERT,
Robert TAFANKEJIAN, Florian REVERDY, Thierry BELLE, Tanguy GERLAND, Vincent FUGIER, Agnès
Nombre de conseillers absents : 1 LAPEYRE, Paolino TOLA, Rachel VAQUE, Chantal BILLIET, Mamadou DIALLO, Rosaline ASLANIAN-
Nombre de pouvoirs : 9 HABRARD, Alexandre BAILLET, Nancy GUIBOUD, Christiane RANC, Georges ISHACIAN, Frédéric
TREMBLAY, Maria CARLOMAGNO, Alexandre POTHAIN,

Secrétaire de séance :

Paul TOLA

Sauf,

Audrey RENAUD, pouvoir à Dominique GENTIAL
Danièle PAYAN, pouvoir à Thierry BELLE
Stéphanie MARILLAT, pouvoir à Nancy GUIBOUD
Manuel JAMAKORZIAN, pouvoir à Robert TAFANKEJIAN
Martine IMBERT, pouvoir à Rachel VAQUE
Fabrice PIAUD, pouvoir à Éliane GUILLON
Wilfrid PAILHES, pouvoir à Frédéric TREMBLAY
Denis CLUZEL, pouvoir à Christiane RANC
Marie-Hélène MIRAMONT, pouvoir à Maria CARLOMAGNO
Christian ROZO – Absent non excusé

Madame le Maire ouvre la séance à 18h30.

Madame le Maire désigne Monsieur Paul TOLA secrétaire de séance.

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DU 5 FÉVRIER 2025 ET DU 12 MAI 2025

Rapporteur
M. MOURIER

Aucune observation.

Madame le Maire s'étonne de cette absence d'observations puisqu'elle a fait remarquer aux services que les échanges concernant les indemnités des élus n'avaient pas été retranscrits. Elle rappelle que Monsieur Pailhes a demandé publiquement à Madame Guillon le montant de ses indemnités. Madame le Maire indique qu'il n'y a rien à cacher, que Madame Guillon, au démarrage du mandat suite au changement de majorité en mars 2014, percevait 960 euros bruts alors que Monsieur Pailhes percevait précédemment 2471 euros bruts. Madame le Maire considère cette mise au point importante compte tenu que la majorité est accusée de tous les maux par l'opposition. Elle note une différence importante sous l'ancienne municipalité entre le Premier adjoint et les autres adjoints dont l'indemnité était de 1000 euros.

Madame Ranc indique qu'elle ne répondra pas à la place de Monsieur Pailhes mais qu'il faut comparer des situations équivalentes et les délégations confiées.

Monsieur Ishacian rappelle que les situations ne sont pas comparables car Monsieur Pailhes avait de très nombreuses délégations et palliait les absences de Monsieur Piras, absences liées à son mandat de parlementaire.

Madame le Maire insiste sur la disponibilité de Madame Guillon et indique que celle-ci fait autant d'heures que le Maire.

01. JUMELAGE AVEC LA VILLE DE ORBASSANO EN ITALIE

Rapporteur
M. MOURIER

Madame le Maire présente la délibération.

Cette présente délibération vise à approuver le principe d'un nouvel accord de jumelage avec la ville italienne d'Orbassano, ce qui porte à 5 le nombre de jumelages de la commune, dont 4 avec des villes européennes : pour l'Allemagne, Ebersbach an der Fils depuis 1980 et Ebersbach

Neugersdorf depuis 1990, Talin en Arménie depuis 2004, Teruel en Espagne depuis le conseil municipal de mai 2025 et donc Orbassano en Italie.

Madame le Maire remercie l'association « Bourg-lès-Valence Jumelages », pour le travail efficace et fructueux mené depuis sa récente création, en septembre 2023.

Madame Carlomagno indique que son groupe ne refera pas l'historique du jumelage à Bourg-lès-Valence puisqu'il a été fait au précédent conseil municipal du 12 mai, à l'occasion de la délibération concernant le jumelage avec la ville de Teruel en Espagne. Le groupe ne reviendra pas non plus sur la manière regrettable avec laquelle le comité de jumelage de Bourg-lès-Valence a été supprimé, ni sur le refus d'associer les élus du groupe « Ensemble pour Bourg-lès-Valence » à la nouvelle association créée « Bourg-lès-Valence Jumelages ». Bien que le groupe de l'opposition apprécie l'Italie tout comme l'Espagne, qu'ils soient totalement en phase avec les valeurs de rassemblement et de partage portée par le jumelage, le groupe Ensemble pour Bourg-lès-Valence votera contre.

Madame le Maire trouve regrettable que le groupe Ensemble pour Bourg-lès-Valence vote contre puisque le groupe avait exprimé le souhait au conseil précédent de faire un jumelage avec une ville italienne. Elle trouve dommage que le groupe ne soit pas solidaire avec de telles actions.

Monsieur Ishacian explique qu'il n'y a aucun problème sur le choix des villes. Si le groupe a choisi de voter contre, c'est parce que les élus d'opposition sont exclus de tout. En tant qu'élus, on les empêche également de venir dans l'association « Bourg-lès-Valence Jumelages ».

Madame le Maire annonce qu'il n'est prévu qu'un seul élu représentant de la ville au sein de l'association « Bourg-lès-Valence Jumelages » et c'est un élu de la majorité. Elle rappelle l'indépendance de cette association.

Monsieur Ishacian rappelle que les élus d'opposition ont été exclus du voyage à Talin, contrairement à des personnes extérieures au conseil municipal.

Madame Ranc signale que le groupe Ensemble de Bourg-lès-Valence n'a pas été informé, ni invité de la venue du Maire de la ville italienne sur la commune.

Madame le Maire précise qu'il était nécessaire que les 2 maires se rencontrent avant toute mise en œuvre effective du jumelage et avant la délibération. Elle rappelle que Monsieur Tremblay a été associé au projet du Théâtre.

Adoptée à la majorité.

Résultat du vote : Pour : 24

Contre : 7

Abstention : 1

02. RENOUVELLEMENT CONVENTION DE PARTENARIAT POUR L'ENSEIGNEMENT DU FRANÇAIS À TALIN EN ARMÉNIE	Rapporteur R. TAFANKEJIAN
--	---

Monsieur Tافانكجيان présente la délibération.

Adoptée à l'unanimité.

Résultat du vote : Pour : 32

Contre : 8

Abstention : 0

03. DÉNOMINATION DU SQUARE RENÉE ANTOINERapporteur
M. MOURIER

Madame le Maire présente la délibération.

Madame le Maire tient à remercier sincèrement Bernard Cini, Président du Cercle algérieniste Drôme-Ardèche, qui a soufflé l'idée de donner, à un lieu emblématique de la ville, le nom de cette grande dame, ophtalmologiste engagée et fondatrice des Missions Ophtalmologiques Sahariennes. Cette femme de science et d'action, née en 1896, a consacré sa vie à la médecine, notamment dans les territoires sahariens, marquant de son empreinte l'histoire médicale et humanitaire.

Adoptée à l'unanimité.

Résultat du vote : Pour : 32 Contre : 0 Abstention : 0

04. ÉVOLUTION DE LA PARTICIPATION EMPLOYEUR À LA PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE DES AGENTSRapporteur
E. GUILLON

Madame Guillon présente la délibération.

Adoptée à l'unanimité.

Résultat du vote : Pour : 32 Contre : 0 Abstention : 0

05. MODALITÉS DE RÉALISATION ET DE COMPENSATION DES HEURES SUPPLÉMENTAIRES ET COMPLÉMENTAIRESRapporteur
E. GUILLON

Madame Guillon présente la délibération.

Adoptée à l'unanimité.

Résultat du vote : Pour : 32 Contre : 0 Abstention : 0

06. GUIDE INTERNE DE LA COMMANDE PUBLIQUE ET DES PROCÉDURES D'ACHATRapporteur
E. GUILLON

Madame Guillon présente la délibération.

Adoptée à l'unanimité.

Résultat du vote : Pour : 32 Contre : 0 Abstention : 0

07. VERSEMENT DE FONDS DE CONCOURS DE VALENCE ROMANS AGGLOMÉRATION DANS LE CADRE DU DÉPLOIEMENT DES POINTS D'APPORTS VOLONTAIRESRapporteur
E. GUILLON

Madame Guillon présente la délibération.

Adoptée à l'unanimité.

Résultat du vote : Pour : 32 Contre : 0 Abstention : 0

08. CONVENTION AVEC DRÔME AMÉNAGEMENT HABITAT POUR LES POINTS D'APPORTS VOLONTAIRES DES RÉSIDENCES CRUSSOL ET GAY LUSSAC	Rapporteur E. GUILLON
---	---------------------------------

Madame Guillon présente la délibération.

Monsieur Esprit, Président de Drôme Aménagement Habitat, ne prend pas part au vote.

Adoptée à l'unanimité.

Résultat du vote : Pour : 31 Contre : 0 Abstention : 0

09. SOLLICITATION DE FONDS DE CONCOURS ATTRIBUÉS PAR VALENCE ROMANS AGGLOMÉRATION POUR LA PÉRIODE 2024-2026	Rapporteur E. GUILLON
--	---------------------------------

Madame Guillon présente la délibération.

Madame Ranc questionne sur le projet de l'éclairage du stade des Combeaux. Elle indique que ce lieu est problématique de nuisances et de vols, notamment sur le secteur de la CNR. Elle demande s'il est prévu de protéger ce site qui fait régulièrement face à des actes de dégradation et si ces faits sont bien remontés à la mairie.

Madame le Maire indique que c'est à la CNR de prendre les moyens nécessaires pour assurer la sécurité car cela concerne le domaine privé.

Adoptée à l'unanimité.

Résultat du vote : Pour : 32 Contre : 0 Abstention : 0

10. CONVENTION DE DÉLÉGATION DE MAÎTRISE D'OUVRAGE PAR L'ASSOCIATION TENNIS ET PADEL CLUB DE BOURG-LÈS-VALENCE À LA COMMUNE DE BOURG-LÈS-VALENCE POUR LA RÉALISATION DE COURTS DE PADEL	Rapporteur A. ESPRIT
--	--------------------------------

Monsieur Esprit présente la délibération et rappelle la collaboration entre la Ville et le club, sur le précédent mandat pour lancer l'activité padel. Aujourd'hui, le club est victime de son succès et a besoin de poursuivre son développement.

Monsieur Tremblay et le groupe dans son ensemble soutiennent le développement de cette association et toutes les initiatives qui favorisent le sport dans la commune. Il est important de souligner le travail remarquable réalisé par le club de tennis, notamment dans sa recherche de financement. Leur loto récemment organisé est en train de devenir un événement très important sur la commune et illustre parfaitement l'engagement des membres et des bénévoles qui se mobilisent pour assurer le bon fonctionnement et la prospérité du club. Au nom du groupe Ensemble pour Bourg-lès-Valence, Monsieur Tremblay félicite le président, son équipe ainsi que les professeurs et adhérents pour leurs efforts continus.

Il rappelle toutefois que les équipements sportifs sont la propriété de la ville et estime déroutant de demander au club de financer sur ses propres fonds les travaux s'élevant à 150 000 euros pour cette opération. La ville dispose d'un budget de plusieurs millions d'euros, il aurait été judicieux de soutenir financièrement le club en prenant en charge ces travaux, par une réaffectation de crédits.

Le groupe Ensemble pour Bourg-lès-Valence indique qu'il votera pour.

Monsieur Esprit précise que c'est l'association qui est venue présenter ce projet à la ville et c'est elle-même qui a décidé de le financer avec ses propres fonds, consciente du contexte contraint mais aussi de l'effet de levier créé par la Ville avec la création des 4 premiers courts de padel.

La Ville souhaite aller sur d'autres priorités dans le domaine sportif, notamment sur la reconstruction du gymnase le Cosec qui se dégrade. Le club de tennis a déjà été très bien servi et il est fortement aidé par la Ville pour ses événements.

Monsieur Esprit rappelle les nombreuses réalisations faites par la Ville dans le domaine sportif (pôle sportif des Combeaux, nouveau club de pétanque avec 16 nouveaux courts, réfection de la halle des 3 sources, réfection du stade J. Claret, rénovation des vestiaires des Combeaux...) et la dernière en cours de chantier, création d'une aire sportive connectée extérieure. Il rappelle également que cela a été effectué sans hausse des taux d'impôt communaux.

Monsieur Tremblay redit qu'il est dommage que la Ville ne participe pas à la création des nouveaux terrains de padel.

Madame le Maire explique que la majorité des terrains de padel sont gérés par des privés et que très peu de collectivités investissent dans ce domaine. La municipalité a soutenu la première démarche. Maintenant, le club demande seulement l'autorisation puisqu'il a les moyens de financer. Le Maire souligne qu'il s'agit d'une bonne gestion et également de l'équité vis-à-vis des autres associations.

Adoptée à l'unanimité.

Contre : 0

Abstention : 0

Résultat du vote : Pour : 32

11. AMÉNAGEMENT ÎLOT F : GARANTIE DE RACHAT À EPORA DES BIENS ACQUIS PAR EXPROPRIATION

Rapporteur D. GENTIAL

Madame Gential présente la délibération.

Adoptée à l'unanimité.

Résultat du vote : Pour : 32

Contre : 0

Abstention : 0

12. ANNÉE SCOLAIRE 2025/2026 : DÉMÉNAGEMENT DE L'ÉCOLE MATERNELLE ANDRÉ MUNIER

Rapporteur G. AUDIBERT

Madame Audibert présente la délibération.

Adoptée à l'unanimité.

Résultat du vote : Pour : 32

Contre : 0

Abstention : 0

13. APPROBATION DU PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE DE LA VILLE DE BOURG-LÈS-VALENCE
--

Rapporteur E. GUILLON

Madame Guillon présente la délibération.

Madame Guillon informe qu'un exercice a été réalisé le 11 mars dernier.

Madame Ranc interroge sur la mise en œuvre de ce plan communal de sauvegarde. A-t-il déjà été mis en œuvre ? Elle a eu écho de citoyens qui auraient demandé sa mise en place lors des inondations au chemin du Valentin. Elle souhaite savoir si ce plan de sauvegarde communal aurait pu être utilisé. Si cela n'est pas le cas, quelle en est la raison ?

Madame Guillon indique que ce PCS n'a jamais été mis en œuvre et qu'il est destiné aux événements graves.

Pour les inondations chemin du Valentin, le plan de sauvegarde communal n'a pas été mis en œuvre car la nature des événements ne le nécessitait pas. Le PCS est une démarche lourde réservée aux événements majeurs.

Adoptée à l'unanimité.

Résultat du vote : Pour : 32

Contre : 0

Abstention : 0

14. DEMANDE PAR UN ADMINISTRÉ ÉLU DE L'OPPOSITION DE DÉPÔT DE PLAINTE PAR LA COMMUNE CONTRE X
--

Rapporteur M. MOURIER

Madame le Maire présente la délibération.

Madame Ranc indique qu'elle ne partage pas la dernière phrase de Madame le Maire qui a qualifié la demande de Monsieur Pailhès, de dépôt de plainte par la commune contre X, de manœuvre manifestement politicienne. Madame Ranc indique que la démarche est faite pour donner suite au rapport qui a été établi à l'issue du contrôle de la Chambre régionale des Comptes, que cette démarche est effectuée afin de connaître la vérité et de défendre les intérêts de la Ville, des Bourcaines et Bourcains.

Dans le cas contraire, le groupe Ensemble pour Bourg-lès-Valence prendra acte que la ville souhaite cacher la vérité sur ces faits.

Madame Ranc rappelle les irrégularités relevées dans le rapport de la Chambre Régionale des Comptes, qui seraient susceptibles selon le groupe de faire l'objet de plusieurs qualifications pénales. Elle cite les faits reprochés par la Chambre et rappelle les interrogations des Bourcains quant à la tenue d'une base de données non conforme à la réglementation RGPD. Elle évoque également le délit de favoritisme ou octroi d'avantages injustifiés, en lien avec les irrégularités qui auraient été commises au regard du Code de la commande publique et le délit de détournement de fonds publics par rapport à des agents qui occuperaient des fonctions de collaborateur de cabinet.

Madame le Maire indique que la démarche est étonnante et qu'elle ne porte jamais plainte contre X. Par ailleurs, elle souligne le changement d'orientation de Monsieur Pailhès au sein du groupe puisqu'à l'origine, la demande de plainte était sollicitée par l'ensemble des élus du groupe Ensemble pour Bourg-lès-Valence. Aujourd'hui, la plainte est déposée par Monsieur Pailhès uniquement, les autres élus du groupe s'étant rétractés.

Monsieur Georges ISHACIAN confirme la solidarité totale du groupe avec Monsieur Pailhès.

Madame le Maire conseille à l'opposition d'être prudente vis-à-vis des propos utilisés puisqu'ils sont d'une grande gravité lorsque les élus évoquent le délit de favoritisme, le délit de détournement public, par des tracts distribués dans les boîtes aux lettres de la ville. Elle informe qu'elle pourrait elle-même engager une procédure pour diffamation ou dénonciation calomnieuse, passible de 45 000 euros d'amende et 5 ans d'emprisonnement. Elle estime qu'il s'agit d'une opération politicienne à 9 mois des élections. Elle rappelle qu'avec l'affaire récente du mariage, elle a approfondi sa connaissance des délits et qu'elle regrette que l'opposition ne se soit pas exprimée à ce sujet. Pour information, la Chambre Régionale des Comptes, elle-même, n'a pas saisi le parquet, ce qui montre que la Chambre s'est montrée satisfaite des réponses apportées par la commune. La Chambre ne juge pas, elle constate.

Pour les fichiers, Madame le Maire rappelle, comme l'ont d'ailleurs rapporté les écologistes dans la presse, que l'affaire est close puisque les fichiers ont été détruits.

La Ville ne va pas porter plainte alors que les mesures correctives ont été apportées. La personne qui s'occupait de ces fichiers n'est plus dans les effectifs de la Ville.

Madame Ranc insiste sur la solidarité de l'équipe. Elle affirme avoir cité le rapport de la Chambre pour énoncer des faits très graves qui vont à l'encontre des Bourcains. Elle estime que la Chambre peut encore saisir la justice.

Madame le Maire demande alors à Madame Ranc à quelle page du rapport se trouvent les mots « délit de favoritisme » et « détournement de fonds publics. »

Madame Ranc indique qu'elle va les donner si on lui laisse du temps car elle a le rapport de la Chambre Régionale des Comptes avec elle.

Madame le Maire accepte et donne la parole à Monsieur Pothain. Il indique que le maire a fait part du silence de l'opposition sur la question du mariage. Or, les Ecologistes se sont exprimé sur ce point.

Monsieur Pothain indique respecter le fait que le Maire pense que la loi doit être changée à ce sujet. Il rappelle que le droit au mariage est sacralisé par la Constitution. En l'occurrence, le procureur avait estimé que le mariage était valide. La loi doit être respectée, elle ne peut être à la carte.

Madame le Maire confirme qu'elle avait bien noté la position de Monsieur Pothain sur ce mariage. Elle rappelle que les élus sont également là pour protéger la population et que la future épouse était en situation de vulnérabilité. Madame le Maire regrette que la nouvelle loi n'ait pas pu être menée à bien.

Madame le Maire demande à nouveau à Madame Ranc si elle a retrouvé dans le rapport de la Chambre les termes « délit de favoritisme » et « détournement de fonds publics » et indique qu'elle portera plainte si ces termes n'y sont pas puisqu'ils sont utilisés par l'opposition pour faire croire aux Bourcains que ces termes y figurent. Elle demande à la presse de vérifier les sources.

Monsieur Ishacian revient sur la question des agents qui occuperaient des fonctions politiques.

Madame le Maire indique que toutes les réponses ont été apportées à la Chambre et qu'un nouvel organigramme a été élaboré pour clarifier les liens hiérarchiques.

Adoptée à la majorité.

Résultat du vote : Pour : 24

Contre : 8

Abstention : 0

DÉCISIONS DU MAIRERapporteur
M. MOURIER

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122.22,

Le conseil municipal prendra acte des décisions suivantes :

Numéro de la Décision	Objet de la Décision	Rapporteur
2025-069b-DC-DAF	Annule et remplace la décision 069 : sollicitation de financements ANS pour la création d'une aire sportive multigénérationnelle et PMR en accès libre	E. GUILLON
2025-084-DC-DAF	Communication don Mécénat	E. GUILLON
2025-086-DC-SCP	Marché de prestations intellectuelles : prestations d'assistance à maîtrise d'ouvrage en vue de la réalisation d'une étude de faisabilité et élaboration d'un programme pour l'aménagement d'un gymnase omnisports sur la commune	E. GUILLON
2025-093-DC-DAO	Réfection du mur en pierre chemin du Valentin	E. GUILLON
2025-094-DC-SCP	Marché de maîtrise d'œuvre : mission de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de l'école maternelle Germain Fraisse et du bâtiments réfectoire/appartements	E. GUILLON
2025-095-DC-DCV	Fourniture et installation d'un trampoline avec rampe d'accès PMR à l'île-Parc Girodet	E. GUILLON
2025-096-DC-SCP	Marché de maîtrise d'œuvre : mission de maîtrise d'œuvre pour la rénovation du système de chauffage du groupe scolaire Jacques Reynaud	E. GUILLON
2025-099-DC-DCV	Acquisition d'un véhicule de type mini-bus Renault trafic pour le centre de loisirs	E. GUILLON
2025-100-DC-SCP	Avenant n°2 au diagnostic complémentaire de la qualité des milieux – projet d'aménagement public – 11 rue Gay Lussac	E. GUILLON
2025-101-DC-DAF	Communication don Mécénat CNR	E. GUILLON
2025-102-DC-DAF	Communication don Mécénat SARL M. PRODUCTION	E. GUILLON
2025-103-DC-DAF	Communication sponsoring FABEMI	E. GUILLON
2025-104-DC-SCP	Marché de maîtrise d'œuvre : mission de maîtrise d'œuvre pour l'installation d'une centrale photovoltaïque sur les toitures de l'école Germain Fraisse	E. GUILLON
2025-106-DC-SCP	Décision sans suite de consultation refonte et modernisation du système de téléphonie	E. GUILLON
2025-107-DC-SCP	Sécurisation du mur – impasse des oiseaux – parcelle A n°2412	E. GUILLON
2025-120-DC-SCP	Accord de la protection fonctionnelle à deux agents	E. GUILLON
2025-121-DC-DCV	Acquisition d'un véhicule de type utilitaire pour le service propreté urbaine	E. GUILLON
2025-122-DC-DCV	Fourniture de vêtements de travail pour les agents techniques et de restauration – Conclusion et signature du contrat	E. GUILLON
2025-123-DC-SCP	Marché de services : nettoyage du marché dominical boulevard du Général de Gaulle et place de la République	E. GUILLON
2025-124-DC-SCP	Marché de prestation intellectuelle : mission OPC (ordonnancement, pilotage, coordination) pour la rénovation de l'école maternelle Germain Fraisse	E. GUILLON
2025-125-DC-DCV	Nettoyage de la vitrerie des bâtiments communaux	E. GUILLON

Numéro de la Décision	Objet de la Décision	Rapporteur
2025-128-DC-DAF	Désignation d'un avocat pour un recours intenté contre la Commune	E. GUILLON
2025-129-DC-DAF	Désignation d'un avocat pour un recours intenté contre la Commune	E. GUILLON
2025-130-DC-DAF	Sollicitation financement Région – remplacement 4 caméras	E. GUILLON
2025-131-DC-DAF	Accord de la protection fonctionnelle d'un agent	E. GUILLON
2025-132-DC-DGS	Tarification spécifique pour le Théâtre le Rhône	E. GUILLON
2025-136-DC-DCV	Acquisition d'une balayeuse pour le service propreté urbaine	E. GUILLON
2025-140-DC-SCP	Requalification des avenues T. Garnier et J. Saint-Marc, aménagement de l'allée Éloi Francon, signature de l'avenant n°1 aux marchés de travaux lots 1 et 2	E. GUILLON
2025-141-DC-SCP	Marché de prestation intellectuelle : mission CT (contrôle technique) pour la rénovation de l'école maternelle Germain Fraisse – Conclusion et signature du marché	E. GUILLON
2025-143-DC-DCV	Acquisition d'un véhicule utilitaire pour le service espaces verts	E. GUILLON
2025-144-DC-DAF	Grille tarifaire Musikabourg 2025 sponsoring-mécénat	E. GUILLON
2025-146-DC-DCV	Création d'une dalle béton pour l'aménagement d'un espace sportif Parc île Girodet – conclusion et signature du contrat	E. GUILLON
2025-148-DC-SCP	Marché de fournitures : acquisition de panneaux d'affichage d'informations municipales digitaux – conclusion et signature du marché	E. GUILLON
2025-149-DC-DCV	Acquisition de trois tripoteurs pour le service de la propreté urbaine	E. GUILLON
2025-150-DC-DAF	Sollicitation financement Région – acquisition 6 caméras – annule et remplace décision n°2025-130-DC-DAF	E. GUILLON
2025-151-DC-DST	Rénovation de trois salles à l'école maternelle de Chony	G. AUDIBERT
2025-152-DC-DCV	Mission d'étude pour le relevé géolocalisé du patrimoine de la signalisation communale	E. GUILLON
2025-153-DC-DAF	Grille tarifaire Fêtes du Rhône 2025 sponsoring- mécénat	E. GUILLON
2025-155-DC-DCV	Aménagement du MERCEDES des espaces verts par une carrosserie amplirol	E. GUILLON
2025-157-DC-DAF	Sollicitation financement Région – aire de jeu Girodet, trampoline accessible PMR	E. GUILLON
2025-159-DC-SCP	Marché de maîtrise d'œuvre : rénovation des toitures de l'hôtel de ville, du vestiaire Girodet et des bâtiments modulaires du groupe scolaire Germain Fraisse – conclusion et signature du marché	E. GUILLON
2025-160-DC-SCP	Services de maintenance et exploitation des installations de chauffage, de ventilation et de climatisation des bâtiments communaux – signature des contrats	E. GUILLON
2025-165-DC-DAF	Signature des baux de la commune concernant le centre de santé : bail avec association Centre de Soins, bail avec le département de la Drôme, ayant pris effet le 1er avril 2025	E. GUILLON
2025-166-DC-SCP	Marché de travaux : désamiantage et démolition villa et garages 10 chemin du Valentin – conclusion et signature du marché	E. GUILLON

Numéro de la Décision	Objet de la Décision	Rapporteur
2025-167-DC-EPE	Prestations d'éveil musical et de sensibilisation à l'apprentissage de la musique et du chant sur le temps scolaire pour l'année 2025-2026	G. AUDIBERT
2025-168-DC-SCP	Déménagement, stockage et remise en place du mobilier de l'école maternelle André Munier – conclusion et signature du marché	E. GUILLON

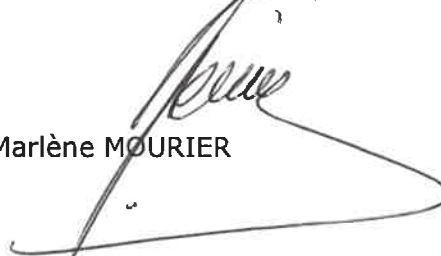
Madame le Maire clôt la séance à 20h30.

Le secrétaire de séance,



Paolino TOLA

La Présidente de séance,



Marlène MOURIER